

CHAMBRE SYNDICALE DE LA SOPHROLOGIE  
MADAME CATHERINE ALIOTTA  
27 BVD SAINT MARTIN

75003 PARIS

Nos Réf : JLR / chrono

Paris, le 14 mai 2013

Objet : affiliation

Madame,

Je fais suite à votre courrier du 15 avril dans lequel vous souhaitez obtenir des précisions quant aux conditions d'affiliation des sophrologues à la caisse RSI des professions libérales.

Je vous apporte les précisions suivantes.

➔ Pour les débuts d'activité datés à compter du 27 mars 2013, les sophrologues relèvent dorénavant du groupe des professions libérales à la place du groupe des commerçants. Cette décision ne résulte pas d'un texte mais d'une position ministérielle.

Seule l'activité de sophrologue au sens strict fait l'objet de changement de groupe professionnel. Les sophrologues-relaxologues continuent à être affiliés en section artisan, les sophrologues-magnétiseurs et les sophrologues énergéticiens en section commerce.

➔ pour les dossiers des assurés immatriculés entre le 6 avril 2012 et fin mars 2013, la caisse nationale du RSI préconise une modification du groupe professionnel (de commerce vers profession libérale) uniquement en cas de contestation, au cas par cas et après analyse du compte cotisant.

➔ pour les assurés des assurés immatriculés antérieurement à la date du 6 avril 2012 et qui contestent, la décision est toujours en attente du Ministère.

Restant à votre disposition

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

La Responsable de Service



E. TERREUX

Caisse RSI  
des Professions Libérales  
Ile-de-France

22, rue Violet  
75730 Paris Cedex 15  
Tél. : 0 821 20 40 75\*  
Fax : 01 45 78 32 39  
Courriel : [contact@plidf.rsi.fr](mailto:contact@plidf.rsi.fr)  
<http://www.rsi.fr>

Dossier suivi par Mr ROUCHER  
☎ : 01.45.78.32.08  
FAX : 01.45.78.32.30  
@mail : [jeanluc.roucher@plidf.rsi.fr](mailto:jeanluc.roucher@plidf.rsi.fr)